LETTRE

ÉCRITE

PAR LES CURÉS DE FRANCHE-COMTÉ

AU ROI,

Au sujet des Manœuvres d'une partie du haut Clergé & de la Noblesse;

AVEC

La LETTRE *écrite au* ROI, *par la partie de la Noblesse de la même Province, qui ont annoncé leur vues d'équité pour le bonheur & le soulagement du Peuple;*

Contre l'enlevement qu'a fait faire le Parlement de Franche-Comté, de l'Acte qu'ils avoient déposé chez un Officier public.

1789.

Case. FRC 4951

of M&W 8798

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE

ÉCRITE

PAR LES CURÉS DE FRANCHE-COMTÉ

AU ROI,

Au ſujet des Manœuvres d'une partie du haut Clergé & de la Nobleſſe.

SIRE,

Le cœur d'un bon Roi eſt toujours ouvert aux juſtes réclamations de ceux de ſes ſujets qui ſont la victime de l'injuſtice ; pourrions-nous craindre que le vôtre fût fermé aux plaintes & aux vœux qu'oſent humblement porter aux pieds de votre trône les Curés de votre Province de Franche-Comté : les droits qu'ils réclament ſont fondés ſur les titres les plus impreſcriptibles.

Le premier de ces droits, SIRE, le plus précieux ſans doute & le plus cher à des cœurs patriotes & Français, eſt l'honneur

de concourir, avec tous les Ordres de l'Etat, à y rétablir l'ordre & l'harmonie. Pour étayer la juſtice de notre demande, SIRE, nous ne rappelerons pas l'exemple des temps reculés où le Clergé du ſecond Ordre a été convoqué aux Etats-Généraux; nous ne dirons pas qu'outre nos intérêts communs avec les premiers Paſteurs, nous en avons de particuliers à défendre, & qui ne peuvent être défendus que par nous ſeuls; qu'après les Prélats, nous tenons le premier rang dans l'Egliſe.

Nous vous repréſenterons, SIRE, que l'Aſſemblée de la Nation eſt une Aſſemblée civile & patriotique, où doivent être pris & diſcutés les intérêts de tous les Citoyens; nous ſommes Citoyens, voilà notre titre. En nous enrôlant dans la Milice Sainte, nous n'avons point renoncé à ce titre précieux; l'onction ſacerdotale n'a point éteint dans nos cœurs l'amour de la Patrie, ni briſé les nœuds qui nous lient au bien public.

Dans notre miniſtere, SIRE, après avoir enſeigné aux Peuples qui nous ſont confiés, toute l'étendue de leurs devoirs envers le Roi des Rois, la premiere comme la plus douce de nos occupations, eſt de former leurs cœurs au reſpect, à l'amour, à l'obéiſſance qu'ils doivent à VOTRE MA-

JESTÉ ; nous ne ceſſons de leur répéter avec les premiers Apôtres de la Religion, qu'ils doivent vous aimer comme un pere, vous reſpecter comme leur maître, & que celui qui réſiſte à l'autorité légitime, réſiſte à Dieu même, puiſqu'il détruit l'ordre établi par ſa providence : nous leur montrons par l'exemple des temps qui nous ont précédés, qu'il n'eſt point de maux qui ne ſoient préférables aux troubles & aux diſſentions domeſtiques ; que dans les temps d'effervescence & d'agitation nés *de l'audace & de l'ambition des Grands*, le Peuple eſt toujours victime de leurs paſſions ; qu'on n'a qu'une foule de dangers à courir, ſans aucune eſpérance de ſalaire, en ſuivant l'impulſion de ces ambitieux qui, *ſous le voile du bien public, ne cherchent que leur propre élévation ;* qu'on ne court aucun riſque en s'attachant à ſes Rois, & qu'un des plus grands malheurs qui puiſſe arriver, eſt que les ſujets perdent la confiance & l'amour qu'ils doivent à leur Souverain, après avoir pénétré leurs cœurs des ſentimens dont les nôtres ſont remplis, nous leur montrons l'obligation où ils ſont de demander à l'arbitre ſuprême des Rois & des Empires, la proſpérité de votre règne, la prolongation des jours précieux qui font le bonheur des Français, la confuſion de vos ennemis &

des nôtres, la paix de l'Etat; & nous conjurons tous enſemble ce Maître ſouverain, d'accorder à nos vœux, que les orages que ſoulevent l'*ambition & l'amour de la nouveauté*, retombent ſur les génies malfaiſans qui les excitent, qu'ils portent le remords dans leur cœur, la terreur & l'agitation dans leur eſprit, la deſtruction dans leur fortune, & ne leur laiſſent d'autre avantage de leurs deſſeins pervers, que la confuſion, la honte & l'opprobre.

SIRE, une vie paſſée dans des occupations ſi honorables, des jours conſacrés à former à Dieu un Peuple ſaint, & à VOTRE MAJESTÉ des ſujets fideles & ſoumis ſeroient ſeuls des titres ſuffiſans pour mériter l'honneur que nous ambitionnons de porter aux pieds de VOTRE MAJESTÉ l'hommage ſincere d'une inaltérable fidélité, d'une ſoumiſſion ſans bornes, & le ſacrifice libre & volontaire de tout ce que nous poſſédons, pour éteindre les dettes de l'Etat, & ſoulager les beſoins preſſans des Peuples, dont les calamités nous affligent & déchirent nos cœurs.

SIRE, notre confiance eſt ſans borne, comme votre bienfaiſance & votre juſtice: nous avons encore un droit à réclamer, le droit de propriété violé, droit ſacré ſans doute, mais moins précieux que le pre-

mier, puiſqu'il ne s'agit que d'une partie de notre fortune. Mais comment garder le ſilence, SIRE, lorſque l'emploi que l'on en fait eſt ſi contraire à nos vrais ſentimens, que votre délicateſſe s'en alarme, & craint que VOTRE MAJESTÉ ne nous prenne pour des rebelles & des révoltés (1).

Oui, SIRE, nous euſſions étouffé nos plaintes, ſi, comme par le paſſé, on ſe fût contenté d'employer une portion de notre modique ſubſiſtance à ſolder les ſoins mercénaires de quelques (2) vils publicains

---

(1) Il eſt intéreſſant de ſçavoir, pour l'intelligence du texte, qu'il a été arrêté dans des délibérations où la cabale préſidoit, que le Clergé & la Nobleſſe Franc-Comtoiſe feroient des proteſtations contre un certain Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, dicté par l'amour du bien. *Faire valoir ces proteſtations* qui contrarient le vœu unanime *de la plus ſaine partie du Clergé ;* on a mis à contribution les Curés qui déſavouent eux-mêmes cette ridicule démarche, c'eſt-à-dire qu'ils paient pour que l'on ſoutienne des prétentions qu'ils ſont bien éloignés d'accueillir. N'eſt-il pas naturel que les battus paient l'amende ?

Quand je parle *de la plus ſaine partie du Clergé*, l'on ſent bien que j'exclus ces Eccléſiaſtiques ambitieux & intéreſſés, qui ne tiennent à leur Ordre, ni par les mœurs, ni par les qualités douces & patriotiques qui devroient les caractériſer : car les Prêtres ſages & modérés, loin de conſentir à ces proteſtations, ont adopté avec plaiſir une Loi ſage qui devient la baſe de la félicité des particuliers, & jette les fondemens de la proſpérité publique.

(2) Saint Mathieu devenu Apôtre, ceſſa dès-lors d'être Collecteur des impôts, & Saint Pierre continua, même

qui se déshonorent par un profit sordide & honteux, que l'aisance de leur fortune ne leur rend point nécessaire : nous eussions étouffé nos plaintes, si l'on se fût contenté d'en verser une partie dans le sein des pauvres (1) ; quoique dans la distribution tout l'avantage soit pour ceux qui éprouvent moins les horreurs de la disette & du besoin.

Mais SIRE, nous supportons presque seuls tout le fardeau des impôts, & cette portion de notre fortune, dont nous faisions le sacrifice avec joie, parce que nous la croyons consacrée aux besoins de l'Etat & au service de VOTRE MAJESTÉ, on l'emploie à payer le zèle intéressé de *deux intriguans* qui prennent effrontement le nom de vos plus fideles Sujets, pour porter aux pieds du Trône l'expression de la révolte & de la désobéissance, qui osent au nom d'un Clergé, qui s'est toujours distingué par son obéissance envers ses

---

après la résurrection de Jesus-Christ, sa profession de Pêcheur qu'il exerçoit avant sa vocation à l'Apostolat : pourquoi ? c'est qu'il n'y a rien que de vil dans le premier de ces états, & qu'il n'y a rien de déshonorant dans le second.

(1) MM. les gros Bénéficiers qui composent actuellement l'Ordre du Clergé, ont bonne grace de puiser dans la bourse des Curés pour faire, avec ostentation, des aumônes.

Souverains, porter des protestations (1) contre une Loi que nous respectons & que nous regardons comme le salut de la France, & l'époque du bonheur de vos sujets.

Nous conjurons VOTRE MAJESTÉ de détourner l'oreille de leurs discours séditieux ; ils ne sont qu'imposture & mensonge. Uniquement attentifs à la crise de la Patrie pour augmenter leur fortune, ces hommes artificieux n'ont d'autre dessein que de mettre à profit les circonstances cruelles qui nous plongent dans la douleur.

SIRE, ils ne sont pas Citoyens ; ce n'est point le patriotisme qui guide leurs démarches, le sentiment est éteint dans leur cœur : c'est la soif de l'or qui les dirige. S'il eussent été Citoyens, eussent-ils desiré faire des jours de deuil de leur Patrie, l'époque de leur élévation & de leur opu-

(1) M. l'Abbé de C. n'a pas toujours été d'avis d'en faire : à la veille de la révolution du 8 Mai 1788, il a été des Membres du Parlement, un de ceux qui se sont le plus vivement opposés aux protestations qu'un bon nombre de Magistrats, distingués par leur zele & leurs lumieres, vouloient faire pour empêcher, autant qu'il étoit possible, l'effet du coup fatal qui menaçoit la Patrie & la Magistrature : la crainte, *bien fondée*, d'un schisme dans le Parlement, dont les exemples ne sont que trop multipliés, a empêché cet avis patriotique de prévaloir : pourquoi, de la part de M. l'Abbé H. de C., tant de courage dans un temps ? Pourquoi tant de pusillanimité dans un autre, où le zèle eût été plus généreux & plus utile ? *Perte* ou *gain*, voilà le mot de l'énigme : *perte* ou *gain*, c'est là sa boussole.

lence ? S'ils euſſent été Citoyens, n'euſſent-ils pas ſçu que le bonheur de l'Etat eſt le vrai bonheur des Particuliers, que les beſoins de l'Etat ſont les ſeuls beſoins des Particuliers ? S'ils euſſent été Citoyens, à cette ardeur bouillante, à cette impétueuſe activité qui ſont toujours étrangeres au vrai zele & n'opere jamais le bien, ils euſſent ſubſtitué cette louable modération, qui laiſſe tous les Membres d'une Aſſemblée maîtres de leurs ſuffrages & de leur façon de penſer ; ils euſſent banni cet eſprit de cabale (1), les ſophiſmes dangereux, les fougueuſes & trop ſouvent les injurieuſes déclamations qui entraînent les foibles, ſéduiſent ceux qui ont peu de lumieres, operent preſque toujours une pluralité de ſuffrages ?

---

(1) On rend juſtice au zele & à la droiture des intentions de pluſieurs Votans qui ſe ſont laiſſés entraîner par MM. de M. & de C., dont la marche combinée auroit pu ſurprendre & ſéduire des génies ſupérieurs : les deux intrépides Athletes ſoutenoient theſes alternativement, & ſuivant que l'on étoit convenu, l'un rentroit toujours dans l'avis de l'autre ; après l'avoir très-vivement combattu, ils vouloient par là en impoſer à ceux qui ſe rendent plutôt à la force des poumons qu'à celle des raiſons : en faiſant croire qu'eux ſeuls pouvoient défendre les intérêts du Clergé.

Leur but étoit d'aller *gratis* à la Cour, ſe *vendre* ou ſe *louer*, dans l'eſpoir d'être députés aux Etats-Généraux. Etes-vous connus beaux maſques ?

S'ils euſſent été Citoyens, eût-on vu ſortir de leur main (1) le ridicule & monſtrueux plan d'organiſation, enfanté, ou par le délire d'une imagination exaltée, ou par une ambition démeſurée, écrit par l'ineptie, adoptée par l'ignorance, applaudi par la ſottiſe? S'ils euſſent été Citoyens... mais, SIRE, détournez vos regards d'un ſpectacle auſſi affligeant; il eſt toujours douloureux de penſer qu'il eſt des hommes qui ſacrifient la Patrie à un intérêt perſonnel.

SIRE, les Proteſtans de l'Ordre du Clergé ont excédé leurs pouvoirs; convoqués par vos ordres pour aviſer aux moyens de former des Etats, dignes d'un ſiecle éclairé, & conformément aux intentions bienfaiſantes de VOTRE MAJESTÉ. Tout ce qu'ils ont fait de plus eſt nul: nous

---

(1) On eſt occupé à faire un Mémoire qui prouvera qu'il n'y a rien d'exagéré dans ces aſſertions: on y verra l'injuſtice commiſe envers les Curés, dont la ſéance aux Etats devient à-peu-près nulle; le mépris outrageant avec lequel on a repouſſé les Nobles de moins de 100 ans: on y verra tout le commerage des Aſſemblées de Commiſſaires, dont eſt réſulté le chef-d'œuvre: on y verra que dans l'Ordre de la Nobleſſe, quelques-uns ne ſont pas Nobles, d'autres fraîchement hantés: on y verra comment le pere de M. H. de C. y a eu ſéance; l'hiſtoire de ſon grand-pere. Mais il ne faut pas anticiper ſur l'avenir.

désavouons hautement tout ce que peuvent dire & faire les deux Députés qu'ils ont envoyés ; nous protestons nous-mêmes contre les protestations dont ils sont les porteurs, *après en avoir été les artisans ;* nous adhérons à celles qu'a fait la partie la plus saine, la plus intégre de l'Ordre du Clergé ; comme elle, nous protestons contre l'injuste & vexatoire emploi de nos deniers, dont l'on se sert pour soutenir, en notre nom, d'injustes & chimériques prétentions, qui furent toujours étrangeres à nos cœurs.

SIRE, une Loi injustement surprise à votre Parlement, nous enleve le seul dépôt qui nous restoit pour conserver nos sentimens ; mais il en est un autre plus sacré, plus inviolable, c'est le Trône de VOTRE MAJESTÉ : nous venons, SIRE, déposer l'expression sincere de nos vœux, & les sentimens inaltérables de notre amour & de notre confiance dans le sein paternel du meilleur des Rois.

Nous sommes avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéissans serviteurs & fideles sujets, les Curés de votre Province de Franche-Comté.

LETTRE

ÉCRITE AU ROI,

PAR une partie de la Nobleſſe de Franche-Comté.

SIRE,

PÉNÉTRÉS de reconnoiſſance & de reſpect pour le réſultat du Conſeil du 27 Décembre, nous n'avons pas cru qu'il nous fût poſſible d'adhérer aux proteſtations, en date du 6 de ce mois, contre ce Réſultat, par une partie de la Chambre de la Nobleſſe des Etats de cette Province. Vingt-deux Gentilshommes, Membres de cette Chambre, obéiſſant aux cris de leur conſcience, & pleins de confiance dans les vues d'équité, que VOTRE MAJESTÉ y annonce pour le bonheur & le ſoulagement de ſon Peuple, ont réclamé contre ces proteſtations; à eux s'eſt joint un de vos anciens Miniſtres (M. le Prince de Monbarrey). Sur le refus d'inſérer leurs

réclamations ſur le regiſtre, ils ont dépoſé l'acte qui les atteſte chez un Officier public. Votre Parlement de Franche-Comté, inſtruit de cette démarche de vos Sujets fideles, vient de faire enlever cette minute précieuſe pour nous, en ce qu'elle étoit un monument de notre reſpect pour vos volontés paternelles, d'amour pour notre pays, & le ſeul témoignage que nous puiſſions vous offrir de notre reconnoiſſance. En violant un dépôt ſacré, votre Parlement ne peut nous forcer au ſilence. Il a pu ſupprimer l'acte qui renfermoit nos ſentimens, mais il ne peut empêcher que l'expreſſion n'en parvienne au pied du trône. Nous oublions, SIRE, la ſuppreſſion violente de cet Acte national, parce que les vœux qu'il contient, ſont gravés dans tous les cœurs vraiment patriotiques & Français. Nous cherchons moins à demander le redreſſement du tort honorable que l'on nous a fait, qu'à manifeſter à tous nos Concitoyens les ſentimens d'amour & de reſpect pour votre Perſonne ſacrée, & d'adhéſion aux principes généreux de liberté & de fidélité publiques, conſacré par VOTRE MAJESTÉ.

Nous ſommes, &c.

665